



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Mosquera
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. :)

N/Réf. : AA/BDG/BXL22699_640_Dautzenberg_78

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : BRUXELLES. Rue Dautzenberg, 78 (arch. A. Gérard)

Demande de permis d'urbanisme portant sur l'extension d'une maison unifamiliale ▪ Avis de la CRMS

Madame,

En réponse à votre courrier du 20/05/2019, reçu le 22/05/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 19/06/2019.

Contexte et demande

Située dans la zone de protection Unesco de l'Hôtel Solvay, sis avenue Louise, la maison n°78 est inscrite à l'Inventaire et fait partie d'un « ensemble de trois maisons de style éclectique, sur schéma répétitif, édifiées en 1891 sur les plans de l'architecte Albert Gérard. Élévations légèrement différenciées dans leur décor, en briques, pierre blanche et pierre bleue, de composition symétrique avec balcon axial à garde-corps en fonte. Au n°78, élévation ornée de tables en carreaux de ciment » (extr. de www.irismonument.be).



Le n°78 au sein de l'enfilade de la rue Dautzenberg (©CRMS – 2019)

1/2



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La demande porte sur la rénovation complète d'une maison unifamiliale et plus précisément sur les points suivants :

- le réaménagement profond de la façade arrière avec :
 - l'extension (légère) de la salle-à-manger au rez-de-chaussée ;
 - la démolition d'un édicule suspendu (wc) à l'entresol entre les R+2 et R+3 pour reconstruire une extension sur deux niveaux depuis le R+1;
 - l'aménagement d'une toiture verte au-dessus de l'annexe existante du rez-de-chaussée et R+1;
 - l'installation, en toiture arrière, d'une large lucarne et d'une fenêtre de toit (type velux);
 - le remplacement des châssis en façade arrière par des châssis en bois double vitrage de teinte anthracite ;
 - l'isolation de la façade arrière, avec la pose d'un bardage en bois et d'un revêtement en zinc ;
- pour le versant avant de la toiture : l'élargissement d'une lucarne d'origine et l'installation d'une fenêtre de toit (type velux) ;
- la transformation du grenier en mezzanine ;
- l'isolation du sous-sol et de la toiture, l'installation d'une ventilation double flux, ainsi que divers réaménagements intérieurs.

Avis

L'Assemblée se prononce favorablement pour le projet. Elle précise que la rénovation n'a pas d'impact sur les vues que l'on a depuis l'Hôtel Solvay. Elle souligne cependant la diversité importante des matériaux projetés en façade arrière et suggère seulement de gagner en simplicité.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : S. Valcke, H. Lelièvre et M. Muret ; BUP-DU : B. Annegarn ;
Commune : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ;
Cellule Patrimoine historique : urb.patrimoine@brucity.be